



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**DGSIC**

DIRECTION GÉNÉRALE DES  
SYSTÈMES D'INFORMATION  
ET DE COMMUNICATION

Paris, le 30 mai 2008  
N° 514/DEF/DGSIC/DA-AT

M. Henri Serres  
Directeur général des systèmes d'information et de communication

à

Monsieur le général d'armée  
Chef d'état-major des Armées

Monsieur le directeur des affaires financières

**OBJET** : **Contrats globaux avec les éditeurs de logiciel**  
**Demande de mise en place de financements**

**P. JOINTE** : Fiche N° 513 DEF/DGSIC/DA-AT du 30 mai 2008

A la demande du cabinet du Ministre de la défense, j'ai fait mener par ma direction générale une réflexion sur l'opportunité d'élaborer des partenariats avec les éditeurs de logiciels.

Les travaux, conduits avec les principaux organismes intéressés, ont mis en évidence l'intérêt, pour permettre au ministère de bénéficier de conditions commerciales conformes au volume des achats qu'il réalise, de conclure des contrats globaux avec les éditeurs de logiciels.

Les discussions que j'ai eues avec ces éditeurs, ainsi que les négociations qui ont été conduites par la DIRISI, ont mis en évidence la nécessité de regrouper en un point du ministère l'ensemble des financements aujourd'hui consacrés à ce type d'achat, ainsi que de prendre des engagements pluriannuels, sur une période de l'ordre de quatre ans.

De manière plus précise, les discussions conduites avec la société Microsoft aboutissent à un projet de contrat d'une durée de quatre ans (cf. fiche en référence), qui nécessite de mettre en place dès 2009 une somme de [REDACTED] d'autorisations d'engagement, suivie de crédits de paiements à hauteur de [REDACTED] chaque année de 2009 à 2012.

Par ailleurs, les discussions conduites avec l'éditeur [REDACTED] font apparaître l'extrême intérêt de se donner la capacité de conclure un marché de quatre ans. Ce marché nécessiterait la mise en place, dès 2009, de [REDACTED] d'autorisations d'engagement, suivie de crédits de paiements à hauteur de [REDACTED] chaque année de 2009 à 2012.

Il est enfin nécessaire d'envisager de traiter selon ce principe d'achat groupé l'acquisition de logiciels décisionnels et la mise en place d'une solution de sécurité (« lutte contre les virus ») cohérente pour l'ensemble du ministère. Les besoins correspondants, qui interviendraient à compter de l'année 2010, pourraient s'élever à [REDACTED] pour les logiciels décisionnels, et à [REDACTED] pour la solution de sécurité. Sous ces hypothèses, le besoin de crédits de paiement pourrait s'élever à [REDACTED] par an sur les quatre années considérées.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire ces montants dans le projet de loi de programmation militaire en cours de constitution, ainsi que dans la loi de finances initiale pour 2009. Si cette mise en place devait faire l'objet de « mesures sans incidence financière », ma direction générale se tient à votre disposition pour apporter sa contribution à leur établissement.

NSMUBS

COPIES :

EMA/SC PLANS

EMA/EPI

DGA/DAS

DGA/DQP

SGA

SGA/MSIAG

DEF/CAB/CC4

DEF/CAB/CC5

COPIES INTERNES :

DA-AF – DA-AT – CCM – FSSI – Toutes sous-directions